

AMENAGEMENT TERRITORIAL – URBANISME

Conférence Territoriale de l'action publique (CTAP) des Hauts de France

Thème : aménagement territorial

Mission : la CTAP est chargée de favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs EPCI. Elle peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

Composition : Président du Conseil Régional, les Présidents des Conseils Départementaux, Présidents des EPCI à fiscalité propre de plus de 30.000 habitants, dans chaque département est élu un représentant des communautés de moins de 30.000 habitants et un représentant des communes pour chaque strate démographique (plus de 30.000 habitants, entre 30.000 et 3.500 habitants, moins de 3.500 habitants).

Nos représentants :

- *présidents des EPCI de plus de 30.000 habitants* :

> Titulaire : M. Christian Leroy, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

> Suppléant : M. Jean-Jacques Cotel, Président de la Communauté de Communes du Sud Artois

- *maires des communes de plus de 30.000 habitants* :

> Titulaire : M. Frédéric Cuvillier, Maire de Boulogne sur Mer

> Suppléant : M. Laurent Duporge, Maire de Liévin

- *maires des communes entre 3.500 et 30.000 habitants* :

> Titulaire : Mme Françoise Rossignol, Maire de Dainville

> Suppléant : M. Pierre Ansart, Maire de Beaurains

- *maires des communes de moins de 3.500 habitants* :

> Titulaire : M. Claude Vilcot, Maire de Groffliers

> Suppléant :

Textes de référence : articles L1111-9-1 et R1111-1 à D1111-7 du code général des collectivités territoriales, loi n°2014-58 du 27 janvier 2014, décret n°2004-1076 du 22 septembre 2014

Désignations faites : novembre 2014-12 mai 2017